

PROTOCOLE D'ENTENTE

Ci-après appelé l'employeur,

Employeur :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Nom du répondant :	
Fonction du répondant :	
Courriel :	
Téléphone :	Télécopieur :

Ci-après appelé le Cégep,

Cégep de l'Outaouais:	333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec), J8Y 6M4
Coordonnateur :	
Programme :	
Courriel :	
Téléphone :	Télécopieur :

Ci-après appelé le stagiaire,

Nom du stagiaire :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Programme:	
Courriel :	
Téléphone :	Cellulaire :

Lesquels conviennent ce qui suit :

1. L'employeur s'engage à accueillir le stagiaire sur ses lieux de travail pendant la période suivante :
Date du début du stage _____ Date de fin du stage _____
2. La semaine normale de travail se situera entre trente-cinq et quarante heures.
3. L'employeur s'engage à rémunérer le stagiaire au taux horaire de _____ \$ pendant toute la période du stage.
4. L'employeur s'engage à assurer au stagiaire un encadrement personnel, professionnel et technique adéquat, pendant la durée de son stage.
5. L'employeur assurera au stagiaire un environnement de travail sécuritaire.
6. L'employeur s'engage à rencontrer le superviseur lors de sa visite sur les lieux de travail.
7. Le stagiaire s'engage à compléter deux *Fiches d'autoévaluation* et à les remettre à l'employeur, la première vers le tiers du stage et la deuxième à la fin du stage.
8. L'employeur s'engage à compléter deux *Fiches d'évaluation* et à les remettre au superviseur, la première vers le tiers du stage et la deuxième à la fin du stage.
9. L'employeur s'engage à remettre les *Fiches d'évaluation* au superviseur de stage.
10. Le stagiaire aura à effectuer les tâches suivantes :

11. Le stagiaire s'engage à réaliser les activités décrites ci-dessus et à respecter les politiques et règlements de l'entreprise ainsi que le secret professionnel, s'il y a lieu.
12. Le Cégep désigne un superviseur qui s'engage à assurer le suivi et à visiter le stagiaire et le maître de stage sur les lieux de travail.
13. Le Cégep s'engage à déposer la preuve que les personnes qui fréquentent les lieux de stage seront couvertes par une assurance responsabilité civil et, lorsque le stage est non rémunéré, le Cégep s'engage également à déposer la preuve que ceux-ci sont couverts par une assurance santé et sécurité au travail.

En foi de quoi, les parties ont signé la présente entente à Gatineau, le _____

Employeur / maître de stage

Coordonnateur ATÉ

Fonction du représentant de l'employeur

Programme de formation

Stagiaire